

"Déclarons la pêche de la mer libre et commune à tous nos sujets auxquels nous permettons de faire, tant en mer que sur les grèves".

(Ordonnance Royale d'août 1681)

# Édit

FNPPSF

## Bien garder le cap dans une mer agitée...

À l'image de la situation météorologique, nous avons vécu un été quelque peu tourmenté. De nombreux événements sont venus impacter **les structures avec lesquelles nous travaillons régulièrement**. Nous allons devoir nous adapter à **ces nouvelles situations**. Par ailleurs, les **attaques infondées et inacceptables** dont nous sommes habituellement les victimes n'ont pas cessé, bien au contraire. Nous avons là aussi été amenés à **y apporter les réponses appropriées**. Malgré toutes ces difficultés, nous continuons à progresser conformément aux orientations que nous nous sommes fixées.

Ainsi, la mise en place du gouvernement « Valls 2 » n'a pas été sans conséquence pour nos activités. M. **Frédéric Cuvillier** n'ayant pas souhaité poursuivre ses fonctions, a été remplacé par M. **Alain Vidalies**, député des Landes, à qui nous souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles responsabilités. Espérons qu'il saura accorder à nos activités la considération qu'elles méritent. Nous allons demander avec les autres fédérations signataires de la charte à être reçus le plus rapidement possible...

Au niveau européen, nous observons aussi quelques évolutions importantes. Selon les informations dont nous disposons, la commissaire européenne aux Affaires maritimes et à la Pêche, **M<sup>me</sup> Maria Damanaki**, quitte son poste au terme de son mandat. Nous saluons **la compétence et le courage** dont elle a fait preuve en résistant notamment aux **lobbies de la grande pêche professionnelle**. Espérons que son **successeur maltais** saura poursuivre, avec la même détermination, les actions entreprises pour la **protection de la ressource**.

Enfin, malgré les nombreux avis exprimés par les fédérations, la décision a été prise de rattacher le **conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques** à la direction des **affaires maritimes**. Le président du CSNPSN, M. Gérard d'Aboville, a refusé de s'associer à cette évolution, et n'a donc pas été reconduit. Nous espérons que son successeur saura faire preuve des qualités de souplesse et d'écoute suffisantes. Cette **reprise en main par l'administration d'un organisme de consultation**, qui savait prendre en compte le point de vue des usagers et favoriser une concertation constructive, est inquiétante.

Au chapitre des **attaques infondées** à l'encontre de nos activités, notons les propos de M. Cuvillier concernant le **contrôle technique des bateaux de loisir**. Sa proposition nous semble totalement incongrue, **en complet décalage avec la réalité du terrain**. Une véritable amélioration de la sécurité en mer passe avant tout par **une sensibilisation accrue aux bonnes pratiques** ! Tout le monde le sait ! S'il s'agit, comme nous sommes à juste titre en droit de le penser, d'un simple prétexte à un nouveau prélèvement déguisé, sachez que les plaisanciers ne se laisseront pas une fois encore ponctionner. **Trop c'est trop !**

Nous déplorons également l'**attitude sectaire et méprisante** de la LPO sur certains sites dont elle est l'opérateur. **Halte à l'écologie punitive**, halte aux « **Khmers verts** » qui semblent nourrir une profonde aversion à l'égard de l'espèce humaine et préfèrent reporter leur affection sur quelques volatiles dont ils font par ailleurs leurs choux gras !

Concernant la **pêche de loisir du thon rouge** qui bat son plein en cette période estivale, la situation à mi-campagne est **satisfaisante**. Le niveau des prises est faible en grande partie dû à une météo capricieuse. Les **articles tendancieux parus dans la presse** ont fait l'objet d'une **réponse conjointe des deux fédérations** et d'un article spécialement consacré à ce sujet dans ce même numéro.

Malgré toutes ces difficultés, nous avançons. L'**AF3P** (Alliance française pour la promotion de la plaisance et des pêches de loisir en mer), est désormais en **ordre de marche**. Chargé personnellement de préparer les **assises 2015**, je peux vous assurer que **les contacts sont déjà très avancés** et ne manquerai pas de vous tenir au courant de cet important dossier.

Pour conclure, la FNPPSF a entrepris une large consultation auprès de différents cabinets d'avocats avec l'objectif de mettre en place une **convention partenariale d'assistance juridique**. Cette démarche répond au choix que nous avons validé lors de nos précédents congrès **pour répondre plus fortement et plus justement aux nombreuses difficultés** auxquelles nous allons être confrontés dans les années à venir.

La FNPPSF entend plus que jamais **défendre les droits des plaisanciers et des pêcheurs en mer avec toute la force et la détermination nécessaires**.

Je compte sur vous pour nous aider à y parvenir.

Jean Kiffer

président national de la FNPPSF